

**MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 8

Présents : 7

Votants : 7

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le dix-sept février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

Présents : Jacques QUINTARD (Maire), Joël DOUIT (Adjoint) Jérôme DANIAUD (Adjoint) Joachim LIUZZI (Adjoint), Jean-François POUGNAUD, Philippe THINON, Céline COLLARDEAU.

Absents : Bérangère LOUINEAU.

Convocation du : 10 février 2020

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

OBJET : DELIBERATION BUDGETAIRE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mr le Maire expose que pour financer les dépenses d'investissement avant le vote du budget il y aurait lieu de prévoir les crédits suivants d'un total de

794.07 € et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Logiciels :

-Certificat CERTINOMIS : 396 € (article 2051)

Autres mobilisations corporelles :

-Achat livres bibliothèque : 398.07 € (article 2188)

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

OBJET : CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire expose que le contrat du photocopieur arrive à échéance et que la société REX ROTARY a fait une proposition qui comprend la location et la maintenance du copieur. Il a été demandé un autre devis à C'PRO OUEST.

Après délibération, le conseil municipal retient la proposition de location de la société C'PRO OUEST pour une durée de **5 ans** et un montant de **225 € HT par trimestre** (location, maintenance, entretien, pièces, consommables, 500 pages N&B et 500 couleurs incluses) avec un surplus au-delà de ces volumes.

OBJET : MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B

Vu la délibération n°2020-1 du Comité Syndical en date du 15 janvier 2020 approuvant les modifications des statuts du Syndicat 4B ;

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications statutaires envisagées.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces modifications.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

OBJET : SIGNATURE BAIL MAISON DE SANTE COUTURE D'ARGENSON

Mr le Maire informe, que suite au départ de Mme THOMAZET Gabrielle, infirmière, c'est Mme CHETANEAU Julie qui la remplace.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le nouveau bail de location concernant la maison de santé de COUTURE D'ARGENSON avec Mme CHETANEAU Julie.

Le Notaire en charge de la rédaction du bail est :

Maître PRESTAT Maxime à CHEF-BOUTTONNE – 79110

A Couture d'Argenson le 17 février 2020
Le Maire, Jacques QUINTARD